



Emancipation jeune fille de 16 ans

Par titines49

Bonsoir,

Ma fille a eu 16 ans en mai 2023.

En janvier de cette année, son père a été condamné pour agression sexuelle incestueuse sur elle et sur sa soeur.
mais la juge n'a pas statué sur l'autorité parentale.

Je suis en instance de divorce depuis juin 2022, j'ai demandé le retrait de l'autorité parentale dans le cadre du divorce.
celui très long. et ma fille ne supporte plus que son père puisse prendre encore des décisions pour son avenir. Elle
souhaite pouvoir couper les ponts avec son agresseur le plus tôt possible.

Est-il possible de faire une demande d'émancipation afin que ma fille soit enfin tranquille?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Saisir le JAF pour demander l'émancipation :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1194]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1194[ur
l]

Et pour protéger sa soeur ? Qu'avez-vous prévu ?

Par titines49

Merci de votre réponse,

sa soeur est majeure depuis avril donc plus de soucis pour elle.

de plus elle a choisi pour sa scolarité de s'éloigner le plus possible de son père

Par yapasdequoi

Le JAF tiendra compte de la condamnation du père.

Par titines49

Je vous remercie de votre réponse car je me sens dans une impasse. C'est une situation compliquée à vivre, savoir que
l'agresseur de ma fille a encore le droit de lui faire du mal psychologiquement.